

Paris, le 04 février 2019

Mme Saphia Guerreschi  
Secrétaire générale du SNICS-FSU

Aux  
Membres de la Commission Santé à l'École.

Madame la Députée,

J'attire votre attention au nom du SNICS-FSU - organisation syndicale majoritaire auprès des infirmier.ères de l'Education nationale- à propos des travaux en cours sur la politique éducative de santé du ministère de l'Education nationale.

Avec taux de participation à 69%, les récentes élections professionnelles ont réaffirmé la légitimité du SNICS FSU à représenter les infirmier.ères de l'Education nationale (58%) et marqué la détermination de notre profession.

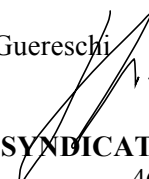
Les différentes annonces et travaux en cours sur la santé à l'Ecole, et les orientations d'externalisation envisagées ont amené les infirmier.ères à manifester leurs inquiétudes et leur mécontentement dans la rue le 22 janvier dernier.

Les infirmier.ères de l'Education nationale défendent avec force et conviction le concept de Santé à l'Ecole de la maternelle à l'université défini par les lois d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République et de modernisation de notre système de santé. La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves est pleinement intégrée à la mission de l'Ecole avec une gouvernance renouée depuis 2014 aux différents échelons de l'organisation du système éducatif. Force est de constater le manque d'ambition de cette politique et son application précaire dans les territoires. Parce que la santé est un déterminant de la réussite scolaire, les infirmier.ères défendent l'application des textes de 2015 et le maintien d'une politique Educative sociale et de santé, sous la gouvernance et la responsabilité pleine et entière du ministre de l'Education nationale, au service de la réussite scolaire de tous les élèves et étudiant.es.

Placé.es au cœur des établissements, au plus près des besoins des élèves et des étudiant.es, les infirmier.ères de l'Education nationale contribuent à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. En ce sens, l'infirmier.ère de l'Education nationale fait partie intégrante de l'équipe pédagogique et éducative sous la hiérarchie administrative des chefs d'établissements. Chaque année, les 7600 infirmier.ères en poste devant élèves répondent aux besoins des 15 millions d'élèves et étudiant.es qui viennent librement les consulter. C'est un atout majeur et un maillon indispensable de notre système éducatif.

La spécificité d'exercice et l'expertise des infirmier.ères de l'Education nationale doivent être entendues et reconnues. Dans ce contexte, il nous apparaît indispensable de vous rencontrer pour échanger sur une amélioration des réponses apportées aux élèves.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la députée, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Saphia Guerreschi  


**SYNDICAT NATIONAL DES INFIRMIER(E)S CONSEILLER(E)S DE SANTE**

46 avenue d'Ivry – 75013 Paris – 01 42 22 44 52 – [snics@wanadoo.fr](mailto:snics@wanadoo.fr)